



Newsletter du Réseau européen d'Evaluation du Développement rural

Dans ce numéro:

Le nouveau document de travail qui fournit une aide générale pour l'évaluation des effets des programmes de développement rural (PDR), ainsi qu'une aide spécifique pour mesurer, interpréter et examiner les sept indicateurs d'impact communs du CCSE • La deuxième synthèse européenne des rapports annuels sur l'évaluation in itinere; le programme de travail détaillé du Réseau pour 2010 • Un aperçu du système d'évaluation in itinere et de l'évaluation à mi-parcours en Suède • Deux exemples de bonnes pratiques en cours : le renversement de la tendance à l'amenuisement de la biodiversité (Royaume-Uni) et l'évaluation de l'impact des PDR sur la qualité de l'eau (Italie) • Ainsi que l'actualité en bref, y compris l'état d'avancement du groupe de travail thématique sur Leader et la qualité de vie, les définitions des indicateurs de valeur ajoutée brute du CCSE, etc.

Sommaire

Nouveau document de travail pour l'évaluation des impacts des programmes de développement rural.....	1
L'évaluation in itinere dans la synthèse des rapports annuels d'exécution 2008....	7
Le programme de travail 2010 du Réseau d'évaluation	9
L'évaluation in itinere et à mi-parcours en Suède	10
Évaluer l'impact des PDR sur le renversement de la tendance à l'amenuisement de la biodiversité – Une bonne pratique au Royaume-Uni..	13
Évaluer l'impact des PDR sur l'amélioration de la qualité de l'eau – Une expérience en cours en Italie	14
En bref	15
FAQs	18

Nouveau document de travail pour l'évaluation des impacts des programmes de développement rural (PDR)

Robert Lukesch

Pour la période de programmation 2007-2013, le Cadre commun de suivi et d'évaluation (CCSE) demande aux Etats membres (EM) d'évaluer les impacts de leurs Programmes de développement rural (PDR) en deux temps: une évaluation à mi-parcours en 2010 et une évaluation ex post en 2015. Les EM ayant déclaré éprouver des difficultés à identifier les impacts attribuables aux mesures spécifiques de leurs PDR, en particulier lorsqu'interviennent de multiples facteurs, le Réseau d'Evaluation a élaboré un document proposant un éventail de méthodes et d'outils utilisables pour évaluer les impacts en se basant en grande partie sur le calcul et l'interprétation des 7 indicateurs d'impact communs du CCSE.

Pour les impacts environnementaux (représentés par les indicateurs d'impact communs 4-7), il est parfois difficile d'établir la logique d'intervention et de procéder à des évaluations de qualité, parce que ces impacts sont fortement influencés par les circonstances propres à chaque territoire (les sols, les températures, les précipitations...). Les impacts environnementaux et socio-économiques (ces derniers représentés par les indicateurs d'impact communs 1-3) peuvent prendre un certain temps à apparaître et dépendre d'autres facteurs (de la mise en œuvre des politiques nationales/régionales, par exemple).

Trois étapes et deux questions fondamentales

L'objectif du document de travail est d'inspirer et d'encourager les évaluateurs, non pas de les restreindre ou de les contraindre. L'éventail des méthodes et pistes recommandées reflète deux principes sous-jacents: optimiser les faits avérés dans la préparation des évaluations et prendre en compte la complexité et la singularité des sociétés, économies et territoires ruraux.

L'évaluation des impacts ne doit pas être comprise comme un simple calcul d'indicateurs. Le document propose donc un processus en trois étapes. La première consiste à recueillir des informations et données provenant de diverses sources pour constituer un faisceau d'indices permettant de mesurer le changement. A partir de ces indices, il est possible au cours d'une deuxième étape d'identifier les moteurs du changement et d'analyser des éléments pertinents, utilisables pour répondre tant aux questions d'évaluation communes qu'aux questions spécifiques au programme. Ce qui conduit à la troisième étape qui concerne l'élaboration, l'action d'évaluation proprement dite et les conclusions

Lire la suite ►

Votre avis nous intéresse

Cette newsletter se veut pratique, accessible et conviviale à toute personne intéressée par l'évaluation des programmes et mesures de développement rural dans l'Union européenne. Souhaitant savoir ce que vous pensez de son contenu, nous vous invitons à nous transmettre vos suggestions quant aux articles et aux rubriques. Merci d'envoyer vos commentaires à: info@ruralevaluation.eu

Abonnement

Avez-vous un collègue ou une connaissance qui souhaiterait recevoir cette newsletter électronique?

L'inscription sur la liste d'envoi est très simple: Pour s'abonner [cliquer ici](#)

Au contraire, si vous souhaitez voir votre nom retiré de notre liste: Pour se désabonner [cliquer ici](#)

que l'on peut tirer pour les interventions futures. Ces réponses correspondent toujours à deux questions fondamentales:

- Un changement s'est-il produit, dont les causes peuvent être attribuées à l'intervention de développement rural ?
- Comment et par quelle combinaison de circonstances le changement s'est-il produit ?

Les principaux défis pour l'évaluation des impacts

L'évaluation doit viser à réduire l'incertitude afin d'éclairer l'action politique responsable. Ce qui implique d'examiner les questions et défis clés suivants:

- Que serait-il advenu de la zone sans l'intervention du programme? D'où l'obligation d'évaluer, autant que possible, les impacts du programme en les confrontant à l'estimation des changements qui se seraient produits sans l'intervention du programme concerné;
- Isoler les effets des mesures individuelles ou du programme dans son ensemble des effets des autres facteurs qui interviennent. Cela implique de mesurer à la fois les micro et les macro effets, et de synthétiser les résultats de façon à finalement obtenir une seule image parlante. Il s'agit également d'identifier les différents types d'effets suivants:
 - o **point mort** (effets pouvant avoir eu lieu sans l'intervention publique);
 - o **déplacement** (effet obtenu dans la zone éligible au détriment d'une autre zone);
 - o **substitution** (effet obtenu en faveur des bénéficiaires directs, au détriment d'une personne ou d'une organisation non éligible à l'intervention);
 - o **effet de levier** (propension à la dépense publique pour inciter les dépenses privées parmi les bénéficiaires directs);
 - o **effets multiplicateurs** (effets secondaires résultant

de l'augmentation des revenus et de la consommation générée par l'intervention publique).

- Assurer une disponibilité et validité des informations afin de pouvoir disposer d'un faisceau d'indices opérationnel. Pour satisfaire à cette exigence, il importe de construire une base de données qui permette un traitement non faussé des effets du programme.
- Mettre les résultats partiels en relation avec le programme de développement rural et le contexte politique dans son ensemble et apporter des réponses pertinentes et précises aux questions d'évaluation.

Les indicateurs socio-économiques

Les trois indicateurs socio-économiques partagent des éléments communs, notamment en ce qui concerne les méthodes et les outils de mesure.

Croissance économique (Indicateur d'impact n°1):

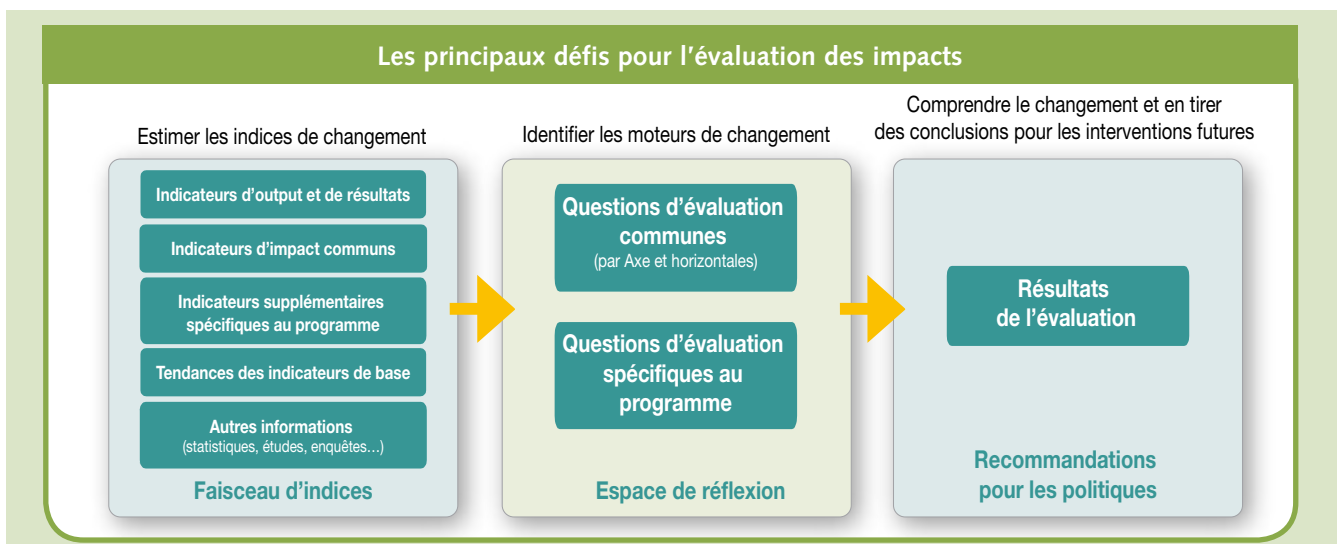
Selon le CCSE, l'impact d'un PDR sur la croissance économique doit être mesuré en termes de valeur ajoutée brute additionnelle nette, exprimée en parité de pouvoir d'achat (VABAN-PPA).

Création d'emploi (Indicateur d'impact n°2)

Le CCSE décrit la mesure des effets sur l'emploi en emplois équivalents temps plein (ETP) créés, exprimés en nombre d'ETP supplémentaires créés directement dans les projets soutenus et indirectement dans la zone d'intervention du programme pour une durée d'au moins 10 ans.

Productivité de la main-d'œuvre (Indicateur d'impact n°3)

Le CCSE précise que l'indicateur de la productivité de la main-d'œuvre doit être mesuré comme la variation de la valeur ajoutée brute par équivalent temps plein (VAB / ETP). La VAB est définie



comme étant la valeur de la production diminuée de la valeur des consommations intermédiaires; la définition de l'ETP est similaire à celle de l'indicateur d'impact n°2.

Pour les trois indicateurs, le document recommande d'utiliser l'appariement sur le score de propension pour la constitution du groupe de référence. Il suggère également de calculer des doubles différences (DD), c'est à dire procéder à une comparaison entre deux moments dans le temps (avant-après) et entre les bénéficiaires et les non-bénéficiaires. Après avoir estimé les effets directs sur les bénéficiaires du programme, les effets indirects peuvent être mesurés grâce à des méthodes appropriées pour soustraire le point mort, les effets de substitution et de déplacement, et prendre en compte les effets de levier et les effets multiplicateurs. Ces derniers exigent de prendre en considération et de mettre en relation les impacts micro et macro pour lesquels la modélisation ou les méthodes économétriques - ou encore une combinaison des deux - sont utilisées.

L'observation des pratiques en cours montre que les méthodes recommandées sont plus facilement applicables pour les mesures de l'axe 1 que pour celles des axes 3 et 4, ces deux derniers axes comportant souvent peu de bénéficiaires ou des mesures

de type projet (et donc tout à fait spécifiques), ou encore un territoire ou une population particuliers qui rendent difficile la constitution du groupe de référence.

De manière générale, des méthodes quantitatives et qualitatives pour l'évaluation des impacts doivent être utilisées pour obtenir la "photographie" complète des effets des PDR. C'est particulièrement vrai lorsque l'on veut estimer les effets des mesures des axes 3 et 4 pour lesquels des données quantitatives pertinentes sont souvent plus difficiles (et relativement coûteuses) à obtenir.

Les indicateurs environnementaux

La complexité des indicateurs environnementaux exige de privilégier différentes approches, de prendre en compte les tendances des indicateurs de base et des indicateurs territoriaux spécifiques supplémentaires. Les méthodes pour constituer un groupe de référence (appariement sur le score de propension) et les méthodes DD peuvent toutefois aussi s'appliquer aux indicateurs environnementaux. Dans ce domaine, la disponibilité des données est cruciale.

Exemple de pratique en cours – Estimation des effets de levier

Le Programme d'investissement agricole (PIA) du Schleswig-Holstein (Allemagne, 2000-2006) a été évalué selon la méthode DD en utilisant l'appariement sur le score de propension pour la constitution du groupe de référence. Application de cette méthode pour l'estimation des effets de levier de la mesure: *les investissements dans les secteurs du lait et de la viande bovine effectués par 1 333 fermes répertoriées (101 bénéficiaires et 1 232 non-participantes) spécialisées dans la production de lait font apparaître des effets de levier significatifs, à savoir que la participation au programme a abouti à d'importants transferts de fonds supplémentaires de la ferme vers le ménage agricole (en moyenne 4 653 euros par exploitation pour les dépenses courantes ou 3 178 euros par exploitation pour la construction de patrimoine privé - calculés à partir du TMT (traitement moyen sur les traités), soit les effets moyens de la mesure sur les bénéficiaires.*

Estimation des effets de levier du programme PIA (Schleswig-Holstein) Indicateur de résultats: transferts financiers de la ferme vers le ménage agricole pour les dépenses courantes

Base de calcul	Variable: transfert financier de la ferme vers le ménage agricole pour ses dépenses courantes		
	2001	2007	D I D (2007-2001)
Non apparié P=1 (101)	30.072	43.810	13.738
Non apparié P=0 (1.232)	24.512	32.336	7.824
Ø (1.333)	24.933	33.206	8.273
Différence (1 moins 0)	5.560	11.473	5.913
Différence (1- moyenne Ø)	5.139	10.604	5.465
Apparié M= 1 (101)	30.072	43.810	13.738
Apparié M= 0 (1.067)	27.647	36.732	9.085
TMT	2.424	7.077	4.653

Estimation des effets de levier du programme PIA (Schleswig-Holstein) Indicateur de résultats: transferts financiers de la ferme pour la construction de patrimoine privé

Base de calcul	Transferts financiers de la ferme pour la construction de patrimoine privé		
	2001	2007	D I D (2007-2001)
Non apparié P=1 (101)	18.447	48.302	29.855
Non apparié P=0 (1.232)	11.632	31.926	20.294
Ø (1.333)	12.148	33.167	21.019
Différence (1 minus 0)	6.814	16.376	9.562
Différence (1 moins moyenne Ø)	6.299	15.135	8.836
Apparié M= 1 (101)	18.447	48.302	29.855
Apparié M= 0 (1.067)	17.504	44.181	26.677
TMT	942	4.120	3.178

Une façon particulière de mesurer la productivité de la main d'œuvre (Flandre)

En Belgique, le Programme de développement rural 2000-2006 flamand mêle sagement méthodes qualitatives et méthodes quantitatives. Pour mesurer la productivité de la main d'œuvre, les évaluateurs engagés ont utilisé un ensemble diversifié de sources d'information complémentaires, à savoir:

- Un **atelier-experts** qui a réuni à la fois des universitaires, des spécialistes du secteur et du personnel de différentes administrations pour identifier et valider les relations de cause à effet les plus importantes entre les mesures du PDR et trois domaines thématiques: l'économie agroalimentaire; l'environnement et le paysage; la qualité de vie.
- Une **enquête** auprès d'un échantillon représentatif d'agriculteurs, auxquels on a posé des questions sur les investissements qu'ils ont effectués, leurs motivations à les faire et les effets qu'ils ont observés.
- Les données du **Réseau d'information comptable agricole (RICA)** sur les agriculteurs participants - emplois et heures de travail par activité, valeur ajoutée créée, rapport production/chiffre d'affaires et autres caractéristiques spécifiques aux exploitations agricoles concernées.
- Des **bases de données supplémentaires**, telles que les données comptables du secteur agroalimentaire, ou la base de données du Fonds flamand d'investissement agricole.
- Les **dossiers de candidature** pour la mesure agroalimentaire 9.3.7 du PDR 2000-2006.

La mise en relation des bases de données comptables a permis aux évaluateurs de comparer les exploitations/entreprises bénéficiaires du PDR avec les autres de façon à détecter des corrélations entre, par exemple, les investissements consentis et l'appui fourni, entre les investissements réalisés avec soutien et sans soutien, la valeur ajoutée créée par ETP, etc.

Ces corrélations au niveau des investissements agricoles ont ensuite pu être comparées avec les résultats de l'enquête. Cette analyse a débouché sur une évaluation croisée des impacts potentiels et identifiés du PDR flamand.

Source: Katrien Van Dingenen, IDEA-Consult, octobre 2009

Renversement de la tendance à l'amenuisement de la biodiversité (Indicateur d'impact 4)

Selon le CCSE, l'indicateur d'impact pour la biodiversité correspond au changement dans la tendance à l'amenuisement de la biodiversité tel que mesuré par la population des espèces d'oiseaux des terres agricoles dans la zone concernée par l'intervention. La population d'espèces d'oiseaux des terres agricoles est en effet un indicateur des tendances de la biodiversité générale et pour lequel les meilleures données existent en termes d'observation dans le temps et dans l'espace.

Les tendances sont mesurées par l'indice des oiseaux des terres agricoles (FBI), qui a été adopté à la fois comme indicateur structurel européen et indicateur de développement durable. Les indices européens agrégés sont calculés en utilisant des facteurs de pondération qui dépendent de la population dans chaque pays, pour chaque taille d'espèces.

En ce qui concerne leurs conditions locales, les Etats membres et les régions peuvent choisir une autre année de référence que 2000 (année à partir de laquelle le FBI est généralement indexé) si cette année chez eux a été inhabituelle. Ils peuvent aussi utiliser une composition d'espèces d'oiseaux différente si besoin est, comme c'est le cas en Finlande.

Le FBI peut aussi être complété par d'autres indicateurs disponibles, tels que les tendances démographiques des espèces de papillons liées à l'agriculture, ou les tendances dans les zones importantes pour la conservation des oiseaux

La Finlande, exemple d'Etat membre qui utilise ses propres indicateurs de référence

Comme référence, la Finlande a décidé d'utiliser l'indicateur de biodiversité n° 17B "Indicateur oiseau basé sur le regroupement écologique d'oiseaux nicheurs des terres agricoles". Cet indicateur est défini à partir de l'indice moyen d'environ 40 espèces pouvant être écologiquement subdivisées selon qu'elles se nourrissent dans les terres agricoles, grandissent dans les zones cultivées, les bordures de champs, les zones forestières ou à l'intérieur des fermes. Cette typologie permet d'identifier les impacts de façon plus détaillée parce que les espèces des différents groupes réagissent de façon différente aux activités agricoles, à la gestion et à l'utilisation des terres.

Sources: PDR 2007-2013 pour la Finlande continentale
http://www.mmm.fi/en/index/frontpage/rural_areas/ruraldevelopmentprogrammes/strategyandprogramme20072013.html

(ZICO) considérées comme menacées par l'intensification agricole, la sous-utilisation ou l'abandon des terres.

Afin de garantir une haute qualité du FBI au niveau national, il est nécessaire de prévoir un dispositif de suivi adéquat, portant sur des superficies agricoles représentatives. Il faut aussi recourir à une variété de sources d'information afin de bien comprendre ce qui se passe dans le contexte spécifique au territoire concerné. Des études de terrain approfondies sont indispensables pour bâtir des modèles de référence fiables.

Maintien d'une agriculture et d'une sylviculture à haute valeur naturelle (HVN) (Indicateur d'impact 5)

Le CCSE définit l'indicateur d'impact comme étant l'ensemble des changements (en superficie agricole utilisée – SAU – en ha) intervenus dans la haute valeur naturelle des terres agricoles et forestières. Les terres agricoles HVN se caractérisent par la présence de types et modèles d'occupation du sol qui indiquent que ces terres sont précieuses pour la conservation de la nature. La présence de populations d'espèces sauvages peut également fournir cette indication. La dénomination HVN fait référence à l'occupation des terres (agricoles ou forestières) et à la façon dont elles sont gérées pour la production à travers un système et une pratique agricoles particuliers.

L'évaluation de l'impact des mesures de développement rural examine les influences désirées et indésirées des mesures de développement rural sur les décisions des agriculteurs, l'ampleur de la participation de ceux-ci, la corrélation entre leur participation et les changements observés, ainsi que la différence entre les changements induits par le programme et ceux induits par d'autres facteurs (climat, prix des matières premières, etc.).

Le niveau de référence (nombre d'hectares HVN) n'ayant pas été suffisamment déterminé dans de nombreux États membres, il est important de compléter l'estimation chiffrée par une évaluation qualitative, par exemple à partir d'études multidisciplinaires. Si CORINE, la base de données sur l'occupation des sols, est très utile pour estimer l'étendue des prairies consacrées à l'élevage, elle est aussi susceptible de ne pas distinguer l'élevage intensif de l'élevage extensif. Il est donc souhaitable d'affiner la vision de diverses façons en utilisant des données nationales.

Amélioration de la qualité de l'eau (Indicateur d'impact 6)

Le CCSE définit cet indicateur d'impact comme correspondant aux changements intervenus dans le bilan brut en éléments fertilisants (Gross Nutrient Balance / GNB) attribuables à l'intervention. Le GNB indique un potentiel de pertes d'éléments fertilisants susceptibles d'être préjudiciables pour la qualité de l'eau. Le GNB inclut toutes les émissions résiduelles d'éléments fertilisants et composés nocifs pour l'environnement provenant de l'agriculture.

Occupation des sols: enrichir l'approche de CORINE (Bulgarie)

En Bulgarie, plusieurs données portant sur l'occupation des terres ont été ajoutées, notamment:

- les types d'habitats Natura 2000 menacés par l'abandon des pratiques agricoles extensives (essentiellement des pâturages), à partir de l'inventaire national des habitats Natura 2000.
- Les prairies semi-naturelles, à partir de l'inventaire national des prairies semi-naturelles.

Ces données ont été intégrées dans le Système d'identification des parcelles agricoles afin que des ensembles de parcelles puissent être identifiés HVN.

Source: Autorité de gestion du PDR de Bulgarie

La ferme est ici l'unité de mesure micro. Plusieurs méthodes ont été élaborées afin de pouvoir évaluer le budget alimentaire d'une ferme, soit à partir d'un ensemble de domaines spécifiques soit à partir d'une analyse de l'exploitation agricole dans son ensemble. C'est ce dernier qui est conseillé car il prend en compte l'influence des pratiques agricoles. La meilleure méthode pour déterminer l'impact des mesures de développement rural sur le changement de GNB est le calcul des doubles différences (DD).

Le niveau macro de l'analyse est la région agricole, c'est-à-dire une entité géographique possédant des caractéristiques géologiques, édaphiques, climatiques et sociales identiques. Plusieurs modèles (CAPRI, RAUMIS, etc.) ont été mis au point pour estimer le bilan en éléments fertilisants brut ou net des sols, à des niveaux régionaux agrégés pour l'Europe.

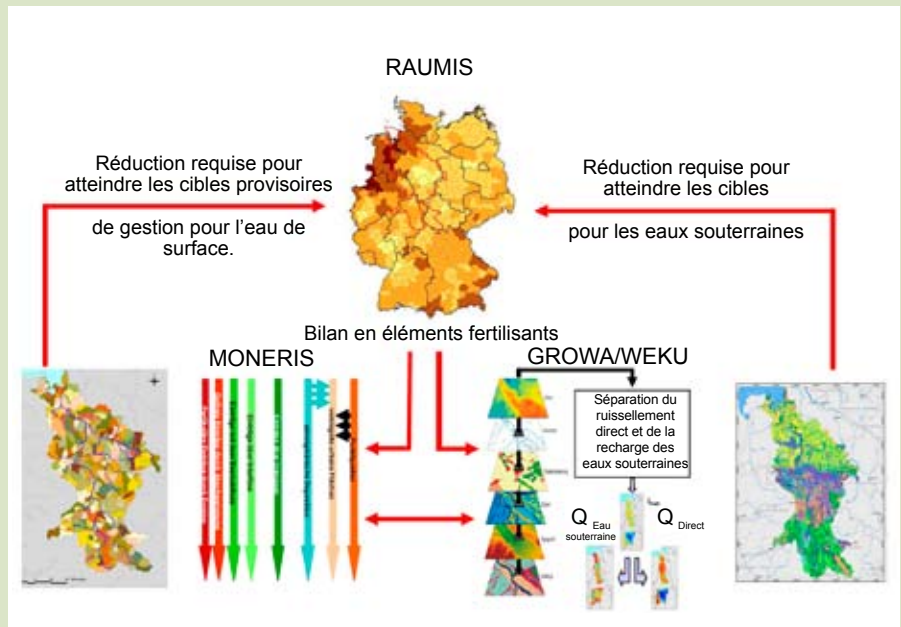
Contribution à la lutte contre le changement climatique (Indicateur d'impact 7)

Le CCSE définit cet indicateur comme étant la mesure du changement quantitatif et qualitatif dans la production d'énergie renouvelable, mesuré en unités de ktep (kilotonnes d'équivalent pétrole). L'indicateur montre une réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre (dioxyde de carbone) attribuable à la substitution de combustibles fossiles par des alternatives non fossiles telles que les cultures bioénergétiques, les prairies pérennes, les taillis à courte rotation, le reboisement, les résidus ou déchets biologiques, la force éolienne et l'hydroélectricité. La disponibilité des données est relativement bonne: le RICA fournit des données au niveau de la ferme pour les terres consacrées aux cultures spécifiques, ainsi que des informations sur la capacité installée (biomasse, biogaz et éolien).

Pour les zones de cultures énergétiques (traduites en ktep ou équivalent CO₂), le tableau macro peut être élaboré de façon

Exemple de modèle de réseau interdisciplinaire (Allemagne)

Un modèle de réseau interdisciplinaire a été élaboré à partir du système d'information agricole et environnementale régionalisée RAUMIS (Heinrichsmeyer et al. 1996), du modèle hydrogéologique GROWA / WEKU (Wendland et al. 2002; 2004) et de MONERIS pour les émissions d'éléments fertilisants dans les systèmes fluviaux (Behrendt et al. 1999). Il s'agissait d'analyser l'impact des mesures de réduction des fertilisants sur la qualité de l'eau d'un bassin versant de 49 000 km² en Allemagne. Dans le cadre de ce modèle, RAUMIS a calculé le bilan azote brut des sols régionaux. Le schéma montre les interactions modélisées pour le bassin de la Weser en Allemagne.



Source: Kreins et al 2009; http://www.esee2009.si/papers/Kreins-Costs_of_achieving.pdf

ascendante (sur la base d'enquêtes qualitatives d'un échantillon croisé de bénéficiaires) ou descendante (basée sur la modélisation représentative d'un éventail de types d'exploitations agricoles à l'aide de méthodes de programmation linéaires ou dynamiques), ou encore mieux en combinant les deux approches.

Si l'on veut obtenir une image nette de l'impact global, les résultats des indicateurs de changement climatique, de qualité de l'eau et de HVN doivent être considérés comme un tout. Afin d'évaluer les impacts au niveau du programme, toutes les mesures (et pas seulement celles de l'axe 2) doivent être prises en compte.

Conjuguer méthode quantitative et méthode qualitative (Espagne)

En Espagne, une prévision quantitative de l'utilisation des terres (SAU) a été complétée par des entretiens qualitatifs pour évaluer un certain nombre de mesures de l'axe 2. L'analyse quantitative prend en compte la zone susceptible d'être affectée à diverses cultures énergétiques. Les entretiens servent, quant à elles, à valider le choix des cultures et dans quelle mesure les agrocarburants qu'elles produisent sont susceptibles d'être utilisés comme substituts aux combustibles fossiles.

Source: Ana Sáez García, Tragsatec

Finalisation et diffusion du document de travail

Le document de travail est disponible sur le site web du Réseau d'évaluation sous deux formes: version pdf normale et version interactive. Celle-ci présente des fonctionnalités spécifiques pour plus de convivialité (marges de couleur pour guider le lecteur à travers les informations générales et les méthodologies d'évaluation des impacts, encarts avec exemples de pratiques en cours, signets pour chacune de ces sections...). Le document est accompagné d'une brève brochure d'information expliquant son mode d'emploi, ses buts et son contenu. Il comprend également des tableaux récapitulatifs des résultats de chacun des sept indicateurs d'impact communs.

Pour en savoir plus

- o Document de travail "Approaches for assessing the impacts of the RDPs in the context of multiple intervening factors" (Approches pour évaluer l'impact des PDR dans le cadre de multiples facteurs intervenant). Publié en version [texte](#) et [interactive](#)
- o [Brochure d'information pour l'utilisation du document de travail](#)

L'évaluation in itinere dans la synthèse des rapports annuels d'exécution 2008

Hannes Wimmer & Margot Van Soetendael

Le Helpdesk Evaluation a réalisé la deuxième synthèse des sections consacrées à l'évaluation in itinere dans les rapports annuels d'exécution (RA), sur la base des rapports présentés par les autorités de gestion (AG) en juin 2009 et couvrant les activités d'évaluation menées en 2008. En tout, ce sont 88 rapports qui ont été examinés, dont 19 rapports nationaux et 69 rapports régionaux. La synthèse est structurée en chapitres dont l'ordre et les intitulés sont calqués sur la présentation de l'évaluation in itinere telle que préconisée par la Note d'orientation B du Manuel relatif au CCSE. Comme l'an dernier, chaque chapitre comprend des exemples tirés de différents PDR et se termine par un ensemble de recommandations concises pour les États membres et la Commission européenne.

Principaux résultats

Alors que la section sur l'évaluation in itinere des RA pour 2007 se concentrait sur la façon dont les systèmes d'évaluation in itinere avaient été mis en place durant ce qui était de fait la première année du cycle de programmation (2007-2013), il était prévu que les rapports pour 2008 se focalisent surtout sur les activités d'évaluation entreprises (renforcement des compétences, travail méthodologique, collecte des données et références aux difficultés rencontrées), y compris la préparation de l'évaluation à mi-parcours (EMP) de 2010.

En raison de la finalisation et approbation tardive des PDR, les autorités de gestion ont continué de décrire la création et l'ajustement de leur système d'évaluation dans les RA de 2008. La description du "système d'évaluation in itinere" et "la collecte de données" représentent la majeure partie des sujets abordés (dans plus de la moitié des rapports) alors que "les activités de mise en réseau" et les "difficultés rencontrées" sont signalées moins souvent.

Les systèmes d'évaluation

La majorité des PDR étaient encore axés sur les préparatifs administratifs des appels d'offres pour les évaluations, notamment l'EMP. De tout cela, différents modèles d'externalisation des évaluations émergent. Les groupes de pilotage de l'évaluation sont devenus de plus en plus opérationnels : 36 programmes mentionnent la création d'une telle structure (non obligatoire), comparativement à seulement 14 mentionnés dans les RA pour 2007.

Les activités d'évaluation in itinere

Par rapport à 2007, on note une amélioration de la présentation des activités, tant sur le plan de la gamme des activités décrites que de la forte proportion de rapports (environ 80%) traitant des activités d'évaluation. Les RA traitent davantage de la révision des indicateurs de résultats et d'impact, des logiques d'intervention et, dans une moindre mesure, des questions d'évaluation, autant de tâches qui sont importantes pour la préparation de l'EMP.

Le développement des méthodologies et des outils d'évaluation a progressé en 2008, tandis que les leçons des évaluations ex post (2000-2006) et ex ante sont prises en compte dans certains PDR, y compris certaines recommandations plaçant pour des systèmes de données améliorées et un examen plus précis de la logique d'intervention et des indicateurs. Les études thématiques servent de plus en plus à améliorer l'information sur les activités d'évaluation des PDR, notamment dans le domaine de l'environnement.

Les dispositifs de collecte et gestion des données

La collecte des données figure en bonne place dans les RA 2008, et différents modèles d'organisation apparaissent en ce qui concerne la répartition des responsabilités et le degré de centralisation et d'externalisation du système et de la gestion des données. Alors que les AG explorent les façons d'améliorer leurs systèmes informatiques, les principales lacunes identifiées par les États membres en matière de données concernent les indicateurs environnementaux et les indicateurs de la valeur ajoutée brute pour les activités non-agricoles. Les PDR ont commencé à prendre diverses mesures pour combler ces lacunes et améliorer la qualité des données.

Les activités de mise en réseau

Les activités de mise en réseau montent en puissance. Elles touchent notamment l'échange d'informations formelles et informelles au niveau du programme. Au niveau national, certains pays ont mis en place des mécanismes d'échanges volontaristes, mais pour la majorité des États membres on constate peu d'activités de mise en réseau. Aux niveaux européen et international, les activités liées au Réseau d'experts

en évaluation et au Comité d'experts en évaluation sont les plus importantes. Quant aux actions de renforcement des capacités, elles ont augmenté en 2008 mais restent à un niveau assez faible.

Difficultés rencontrées et améliorations nécessaires

Le nombre des difficultés rencontrées liées à l'évaluation a augmenté, mais elles touchent des aspects plus pratiques qu'auparavant. 25 rapports, soit plus de deux fois plus que l'année précédente, comportent une section sur les difficultés rencontrées en matière d'évaluation. Les difficultés mentionnées concernent principalement les systèmes informatiques, la mise en œuvre du CCSE, la charge de travail et les dispositifs de suivi.

Note explicative pour faciliter les prochains rapports

La synthèse 2008 comporte comme nouveauté une note explicative (en complément de ce qui est déjà prévu dans la Note d'orientation B) qui conseille les États membres sur le choix des éléments à présenter lors de la préparation de la section Evaluation du rapport annuel d'exécution, ainsi que le résumé le tableau ci-dessous.

Pour en savoir plus

- o Lire la [Synthèse des rapports annuels d'exécution 2008 concernant l'évaluation in itinere](#).

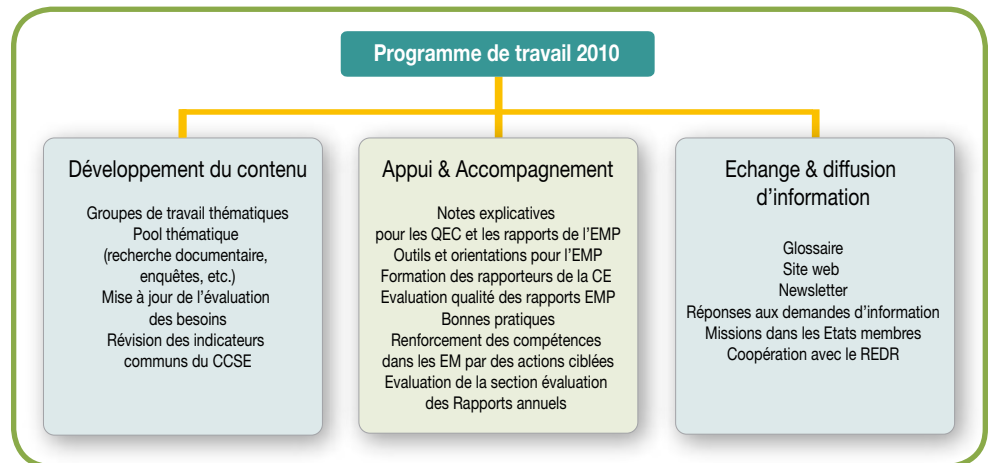
PLAN INDICATIF POUR LE CCSE	Contenu (optionnel)
1. Introduction	<ul style="list-style-type: none"> • Bref aperçu des étapes les plus importantes au cours de la période considérée en ce qui concerne l'évaluation in itinere • Principaux progrès accomplis dans la préparation des évaluations à mi-parcours et ex post ("Où en êtes-vous ?")
2. Dispositif mis en place pour assurer l'évaluation in itinere	<ul style="list-style-type: none"> • Système d'évaluation et plan d'évaluation: qui fait quoi, comment et quand? • Dispositions administratives pour sélectionner les évaluateurs (évaluation in itinere, à mi-parcours, ex post) Ex. préparation du cahier des charges, type d'offres, délai et date-limite, activités sous-traitées, information sur les sous-traitants, etc. • Coordination des intervenants dans l'évaluation à savoir interaction avec les évaluateurs, groupes de pilotage, etc.
3. Activités d'évaluation (en cours et réalisées)	<ul style="list-style-type: none"> • Activités d'évaluation en relation avec le plan d'évaluation • Activités préparatoires aux évaluations EMP et ex post ex : revue de la logique d'intervention, les indicateurs de résultats et d'impact, les questions d'évaluation • Informations sur le suivi des évaluations précédentes, si pertinent • Aperçu des méthodes spécifiques d'évaluation développées • Thèmes, résultats et utilisation des études commandées
4. Collecte de données	<ul style="list-style-type: none"> • Méthodes et systèmes de collecte et gestion des données (flux d'information) • Principales sources et sortes de données utilisées (y compris fournisseurs de données) • Vue d'ensemble sur les principales lacunes en matière de données et moyens choisis pour les combler (indications sur la qualité des données) • Dispositions prises pour transmettre les données aux évaluateurs
5. Mise en réseau des intervenants impliqués dans l'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à des activités pertinentes de mise en réseau au niveau du programme, du pays et de l'UE (Ex : interaction avec les parties prenantes de l'évaluation, avec le réseau national d'évaluation, avec le Réseau européen d'évaluation, avec le monde de la recherche, etc.) • Objet, résultats et suivi des coopérations, ateliers et séminaires (ex : les initiateurs, les participants, les enseignements, etc.) • Documentation liée à ces activités (Ex : liens vers des sites web, des publications) • Actions de renforcement des compétences dans le domaine de l'évaluation (ex : formations, séminaires, etc.)
6. Difficultés rencontrées et améliorations nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés rencontrées durant la mise en œuvre de l'évaluation in itinere (utiliser des références croisées, lorsque les mêmes problèmes sont signalés dans différentes sections du RA, mentionner à quel niveau ces problèmes ont été résolus) • Solutions envisagées ou trouvées pour surmonter les difficultés (solutions choisies, acteurs mobilisés, leçons tirées)

Le programme de travail 2010 du Réseau d'évaluation

Hannes Wimmer

En 2010, l'évaluation à mi-parcours (EMP) des Programmes de développement rural (PDR) 2007-2013 sera la principale préoccupation des évaluateurs européens du développement rural. Pour mener à bien cette tâche, les autorités de gestion (AG) doivent désigner des évaluateurs indépendants et leur fournir toute l'information et tout l'appui nécessaires avant la fin de l'année. Le programme de travail annuel (PTA) du Réseau d'évaluation pour 2010

met donc l'accent sur l'accompagnement des AG et des évaluateurs selon trois axes de travail (voir le diagramme) afin de les aider à préparer et exécuter cette étape importante.



Développement du contenu

Deux **groupes de travail thématiques** (GTT) fournissent appui et assistance en matière de méthodologies de l'évaluation du développement rural dans les Etats membres :

1. *Le GTT sur l'évaluation de l'impact socio-économique et environnemental* qui a été lancé en 2009, a publié les résultats de ses travaux au début de cette année. Un suivi approprié sera assuré (par exemple, sous forme de questions techniques). Lire l'article page 1.
2. *Le GTT sur Leader et la qualité de vie* examine les façons possibles d'évaluer l'impact de Leader et des mesures visant à améliorer la qualité de vie. Lire l'article page 15.

L'évaluation des besoins sera effectuée par le biais de groupes de travail (*Focus Groups*) dans les Etats membres et l'analyse SWOT du Cadre commun de suivi et d'évaluation sera mise à jour. Ces activités permettront aux Etats membres de participer à la préparation du PAT 2011 et stimuleront les débats qui contribueront à réviser les indicateurs du CCSE pour l'après 2013.

Appui et accompagnement

Les notes explicatives pour le rapport de l'EMP et les questions d'évaluation communes (QEC) sont destinées à aider les AG et les évaluateurs à effectuer l'évaluation à mi-parcours en 2010. En outre, elles fournissent des réponses aux questions fréquemment posées ainsi que des exemples de bonnes pratiques. En préparation de l'évaluation des rapports de l'évaluation à mi-parcours, une série d'activités sont également destinées aux rapporteurs

de la Commission européenne afin de les aider à évaluer les rapports EMP en 2011 de façon cohérente. Les bonnes pratiques en matière de méthodologies et de processus d'évaluation seront recueillies afin d'illustrer davantage le travail d'orientation élaboré pour un large éventail de thèmes (par exemple, les pratiques d'évaluation des impacts nets, des impacts socio-économiques, etc.). La section Evaluation des rapports annuels d'exécution sera évaluée par le Helpdesk et résumée de façon à pouvoir donner un aperçu de l'état d'avancement de l'évaluation du développement rural dans les Etats membres.

Echange et diffusion d'information

Les activités de diffusion et de communication du Helpdesk Evaluation bénéficieront d'un bon coup de pouce lorsque le site web public, complètement développé, sera pleinement opérationnel en 2010. Le service du Helpdesk dédié au traitement des questions techniques sera renforcé en 2010. Trois numéros de la Newsletter seront publiés. Les échanges avec la Commission, les Etats membres et le Réseau européen du développement rural seront renforcés à travers la participation à des réunions et missions.

Plusieurs activités transversales sont prévues afin d'associer davantage aux travaux du Réseau les intervenants de l'évaluation dans les Etats membres. Ainsi, un plus grand nombre de participants en provenance des Etats membres contribuera aux GTT, on favorisera davantage les échanges avec les experts pour mettre au point une assistance méthodologique.

Pour en savoir plus

- o Consulter le [Programme travail annuel 2010](#)

L'évaluation in itinere et à mi-parcours en Suède

Per Persson, Conseil suédois de l'Agriculture



vironnement), en particulier la mesure 214 (appui agro-environnemental). Des systèmes informatiques de pointe ont été mis en place pour gérer les interventions liées à cette mesure 214.

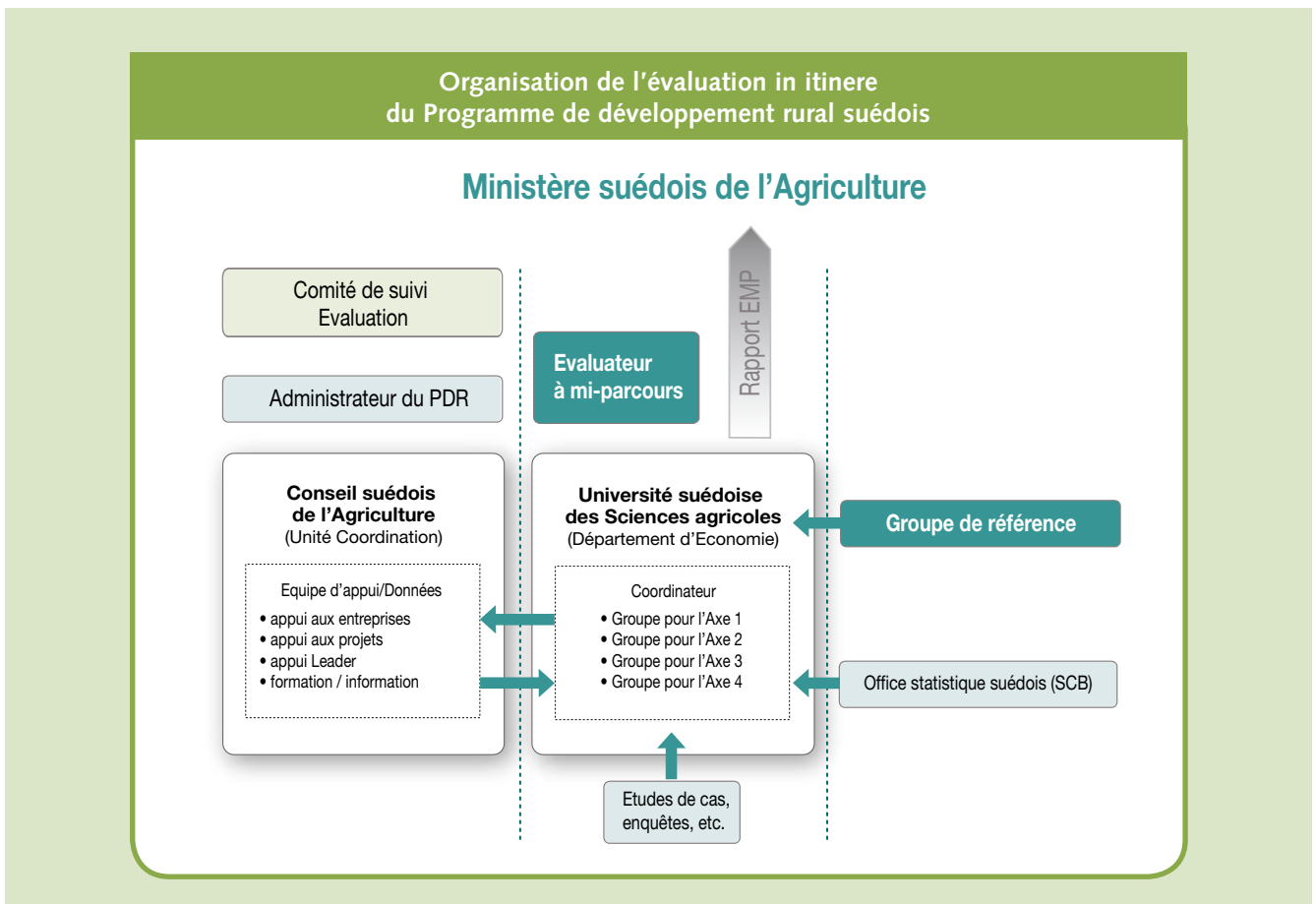
L'axe 1 (appui à la compétitivité agroalimentaire et sylvicole) comprend les mesures les plus demandées, soit la 112 (installation des jeunes agriculteurs) et la 121 (modernisation des exploitations agricoles), ainsi que d'autres mesures d'investissement surtout. Les mesures de l'axe 3 (amélioration de la qualité de vie) associent projets et appui aux entreprises. Les interventions Leader (axe 4) consistent seulement en un soutien aux projets.

Le Programme de développement rural suédois en bref

Le Programme de développement rural suédois met fortement l'accent sur l'axe 2 (gestion des terres et amélioration de l'en-

Organisation, structuration et responsabilités

Le Conseil suédois de l'agriculture (CSA) sert d'autorité de gestion et aussi d'organisme payeur pour le décaissement



des fonds, tout en fournissant une gamme de services pour l'organisation et la gestion.

Le ministère suédois de l'Agriculture est une institution plutôt modeste si on le compare aux autres États membres. Les informations de base nécessaires aux décisions politiques (par exemple, à propos des zones défavorisées et du bilan de santé) sont fournies par le CSA. De même, les rapports obligatoires (y compris les rapports annuels d'exécution) sont de la responsabilité du CSA, qui utilise des méthodes et systèmes de collecte de données qui répondent aux exigences du Cadre commun de suivi et d'évaluation (CCSE). Le CSA est organisé en quatre équipes différentes chargées respectivement de l'appui aux entreprises, de l'appui aux projets, de l'appui Leader et des mesures liées à la formation. Une personne au sein du CSA est chargée de faire rapport sur les données de base.

Préparation de l'EMP

Pour la réalisation de l'évaluation à mi-parcours (EMP) en 2010, c'est l'Université suédoise des Sciences agricoles (SLU) qui a été contractée. Les travaux ont débuté à l'automne 2009, des groupes de travail ont été mis en place pour chaque axe afin de recueillir des données et d'effectuer des analyses pour répondre aux questions d'évaluation comme indiqué dans la Note d'orientation B du CCSE. Une combinaison de méthodes quantitatives (statistiques) et qualitatives (enquêtes et études de cas) est utilisée. Le coordonnateur recueille les résultats des groupes de travail et se charge de traiter les questions d'évaluation communes.

Selon le cahier des charges, la SLU travaillera pendant environ un an et demi en tant qu'évaluateur pour l'EMP. Pendant ce temps, la tâche principale du CSA sera d'aider la SLU à rassembler les informations. Un groupe de référence, doté d'un rôle consultatif et composé d'intervenants de divers organismes (CSA, Union des agriculteurs, universités, Réseau suédois du développement rural, etc.) a également été mis en place par la SLU. L'Office statistique suédois (SCB) joue un rôle important en fournissant à la SLU les informations statistiques appropriées. La SLU peut également réaliser des enquêtes dans des domaines où des informations supplémentaires sont nécessaires.

Le plus grand défi de l'EMP est de mesurer les indicateurs d'impact et de les appliquer au niveau du programme. Au cours des deux périodes de programmation précédentes, les évaluateurs avaient noté un manque de données pertinentes pour de nombreuses mesures et, par conséquent, les améliorations dans ce domaine sont considérées comme une priorité.



Photo: Courtesy of Urban Wigert

Un paysage rural en Suède

Les sources de données utilisées pour l'EMP

Pour l'axe 2, le CSA a accès à une grande quantité d'informations grâce aux systèmes informatiques administratifs très développés qui ont été mis en place pour répondre aux questions d'évaluation. Pour l'indice des oiseaux des terres agricoles (FBI) utilisés pour mesurer l'indicateur d'impact "renversement de la tendance à l'amenuisement de la biodiversité", le CSA a passé un contrat avec l'Université de Lund. Celle-ci est en train de construire un modèle basé sur le nombre d'oiseaux des terres agricoles afin d'estimer l'impact de la mesure 214. D'autres institutions externes ont été engagées pour des données et informations concernant d'autres indicateurs d'impact utiles pour l'axe 2. Par exemple, pour l'évaluation des zones à Haute Valeur Naturelle, le bureau Metria a réalisé une étude spécifique sur les différents types de zones dotées d'un haut degré de biodiversité.

Contrairement à l'axe 2, toutes les demandes pour les axes 1, 3 et 4 sont traitées avec relativement peu de moyens informatiques par les conseils de comté. Par conséquent, peu d'informations sont disponibles pour l'évaluation. Durant les premières années du programme, par exemple, des informations importantes sur les objectifs d'un investissement ou d'un projet ainsi que des données économiques de base manquaient. Pour y remédier, les informations nécessaires à l'évaluation doivent provenir d'autres sources. Le CSA a choisi d'effectuer une

grande partie de ce travail en interne, les sous-traitants n'étant mis à contribution que dans des domaines limités et bien définis. Cette centralisation de la collecte des données s'explique par le fait que: (i) le CSA veut avoir le plein contrôle de la qualité des données, et (ii) le nombre de candidats pour les axes 1, 3 et 4 est relativement peu élevé, ce qui permet de gérer la collecte de données avec peu de personnel.

Pour faciliter le processus d'évaluation, le CSA a mis en place un système informatique spécifique ("EVALD") qui s'appuie sur les informations provenant des dossiers de candidature et d'autres sources pertinentes. Les conseils de comté envoient au CSA une copie de toutes les parties des dossiers pouvant être utiles. Ce matériel, très hétérogène tant pour le fond que pour la forme, est d'autant plus difficile à analyser que les activités sont de portée générale. Un sous-traitant aide donc le CSA à collecter des informations pertinentes (par exemple, le nombre de femmes ayant un emploi équivalent temps plein, etc.) en se mettant en contact avec les agriculteurs, les dirigeants de petites entreprises et les conseillers économiques. Une partie du personnel a été formée pour collecter les données en utilisant des plans spécialement conçus pour l'évaluation.

Pour évaluer l'impact des mesures de soutien aux investissements et aux projets, le CSA mène des enquêtes aléatoires portant sur les effets réels de l'appui fourni. Les résultats de ces enquêtes sont enregistrés dans le système et servent de base pour évaluer l'impact du Programme de développement rural.

Les défis de l'évaluation

Pour les axes 1, 3 et 4, les indications fournies dans le CCSE pour évaluer les impacts portent surtout sur la croissance éco-

nomique et l'emploi. Les défis importants pour les interventions plus petites dans le cadre des axes 3 et 4 sont les suivants: a) trouver des groupes de référence pour mesurer l'impact contre-factuel (c'est à dire ce qui se serait passé sans l'intervention du PDR) et global; b) identifier des méthodes de mesure pertinentes; c) collecter des données et informations sur les groupes de référence afin de mener à bien l'évaluation.

En ce qui concerne les appuis de type projet, certains sont modestes et faciles à analyser, tandis que d'autres sont plus complexes et ont de nombreux effets sur des bénéficiaires divers. Le défi ici n'est pas tant de répondre à quelques questions limitées sur les indicateurs, mais d'utiliser une approche plus ouverte basée sur un inventaire des questions qui pourraient être pertinentes pour n'importe quelle partie du PDR. Des indicateurs supplémentaires aident à mesurer les impacts.

Pour l'axe 2, puisque l'essentiel de l'appui est purement financier, il n'est pas possible de passer à travers tous les dossiers et de procéder à une évaluation comme c'est le cas pour les axes 1 et 3. Au lieu de cela, des modèles ont été élaborés et les informations sont traitées à un niveau macro. Les travaux portent actuellement sur la façon dont l'appui aux zones défavorisées et certaines sous-mesures au sein de la mesure 214 affectent les zones à Haute Valeur Naturelle et l'indice des oiseaux des terres agricoles.

Pour de plus amples renseignements sur le dispositif d'évaluation in itinere et l'EMP en Suède, contactez Per Persson: Per.Persson@jordbruksverket.se

Pour en savoir plus

- o Programme de développement rural 2007-2013 pour la Suède. Ministère suédois de l'Agriculture, Documentation Jo 08.008 du 2 juin 2008 <http://www.regeringen.se/content/1/c6/08/27/31/de111eed.pdf>
- o Evaluation ex post du Programme de développement rural (PDR) suédois 2000-2006. (uniquement en Suédois) <http://www-mat21.slu.se/publikation/pdf/LBUFinal.pdf>
- o L'approche Leader en Suède <http://www.jordbruksverket.se/swedishboardofagriculture/engelskasidor/ruralopportunities/theleaderapproach.4.160b021b1235b6bb8618000441.html>
- o Mesures de développement rural <http://www.jordbruksverket.se/swedishboardofagriculture/engelskasidor/ruralopportunities/ruraldevelopmentmeasures.4.6621c2fb1231eb917e680003958.html>
- o Appui environnemental <http://www.jordbruksverket.se/swedishboardofagriculture/engelskasidor/ruralopportunities/theruraldevelopment-programmeinfigures/environmentalsupport.4.6621c2fb1231eb917e680003988.html>

Évaluer l'impact des PDR sur le renversement de la tendance à l'amenuisement de la biodiversité – Une bonne pratique au Royaume-Uni

Andrew Cooke, Natural England

L'indicateur "Renversement de la tendance à l'amenuisement de la biodiversité", tel que mesuré par le biais de l'évolution des populations d'oiseaux des terres agricoles, est un des sept indicateurs fournis par le Cadre commun de suivi et d'évaluation (CCSE) pour évaluer l'impact des Programmes de développement rural (PDR) 2007–2013. Avec l'indicateur d'impact sur les systèmes agricoles et sylvicoles à haute valeur naturelle (HVN), l'indicateur Oiseaux des terres agricoles doit contribuer à l'évaluation de l'impact des programmes sur la biodiversité. Cet article présente la démarche qu'a suivie Natural England, organisme public travaillant pour le Ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales du Royaume-Uni, pour mettre au point cet indicateur.

Au niveau national, le gouvernement britannique s'est engagé à renverser la tendance à la diminution à long terme des populations d'oiseaux des terres agricoles en Angleterre d'ici 2020. Les progrès réalisés pour atteindre cet objectif sont mesurés à l'aune d'un indice lissé portant sur la présence de 19 espèces d'oiseaux (11 sont répandues partout en Europe, les 8 autres sont spécifiques au Royaume-Uni) étroitement liées aux terres cultivées. Cet "indice des oiseaux des terres agricoles" ("Farmland Bird Index" / FBI), qui utilise 1966 comme année de référence, est actualisé annuellement. Cet indice semble à première vue constituer une bonne base pour l'indicateur d'impact européen mais de multiples facteurs ayant une influence sur ces populations d'oiseaux, l'utilisation du seul FBI pour mesurer l'impact des PDR ne saurait donner une image exacte de la situation. La diminution des populations d'oiseaux des terres agricoles depuis le milieu des années 70 a pu être provoquée par différentes causes interdépendantes, tels que les changements intervenus dans l'agriculture commerciale, l'utilisation des terres, les conditions météorologiques, etc. De plus, les données de tendance utilisées pour l'indice reflètent la situation dans toutes les zones, pas seulement dans celles concernées par les mesures des PDR.

Natural England croit qu'on ne peut pas encore se faire une idée complète et scientifiquement acceptable de l'impact direct des PDR sur les oiseaux des terres agricoles. Il existe cependant une série d'éléments permettant de déterminer des liens de causes à effets entre gestion agro-environnementale et populations d'oiseaux:

- Les études autécologiques montrent que des espèces rares et localisées comme l'œdicnème criard (*Burhinus oedicanus*), le bruant zizi (*Emberiza cirlus*) et le tétras lyre (*Tetrao tetrix*) réagissent positivement à une gestion agro-environnementale ciblée.
- Un indice et des données nationales pour 19 espèces d'oiseaux des terres agricoles sont disponibles.

- Il est prouvé scientifiquement que des espèces d'oiseaux très répandues réagissent aux différents types de gestion et dispositifs agro-environnementaux choisis.



Photo: avec l'aimable autorisation de Wikipedia.

La Perdrix grise (*Perdix perdix*) est l'une des espèces d'oiseaux des terres agricoles en diminution au Royaume-Uni.

Natural England suggère que l'indicateur "Renversement de la tendance à l'amenuisement de la biodiversité" soit mesuré en utilisant les trois paramètres suivants, tout en prenant

en compte certains des autres facteurs pouvant affecter les oiseaux des terres agricoles pendant la durée du programme:

- Indice des oiseaux des terres agricoles.
- Évaluation des mesures de l'Axe 2 des PDR des zones d'habitat connues pour être favorables aux oiseaux des terres agricoles repris dans l'indice.
- Mesure directe et analyse à différentes échelles des populations d'oiseaux des terres agricoles par rapport aux principaux habitats (Note : les points 1 et 3 de la première liste ci-dessus constituent des sources de preuves pour le point 3 de la seconde liste).

Pour conclure, une analyse des espèces répandues d'oiseaux des terres agricoles sera disponible d'ici 2013. Elle couvrira plus de sept années de gestion agro-environnementale à grande échelle en Angleterre. Natural England estime que cette analyse, combinée aux données portant sur des espèces rares et localisées, sera le meilleur moyen de savoir dans quelle mesure les PDR ont contribué à inverser le déclin des populations d'oiseaux des terres agricoles au Royaume-Uni.

Pour en savoir plus

- o Contact: Andrew Cooke, Evidence Team, Natural England.
E-mail: Andrew.I.Cooke@naturalengland.org.uk
Site web: <http://www.naturalengland.org.uk/>
- o Indice britannique des oiseaux des terres agricoles: <http://www.defra.gov.uk/evidence/statistics/environment/wildlife/download/pdf/NSBirds20081031.pdf>
- o Document d'orientation sur l'utilisation de l'indicateur HVN http://ec.europa.eu/agriculture/rurdev/eval/hnv/guidance_fr.pdf

Évaluer l'impact des PDR sur l'amélioration de la qualité de l'eau – une expérience en cours en Italie

Stefano Lo Presti, Agriconsulting S.p.A

L'amélioration de la qualité de l'eau est un des quatre indicateurs d'impact environnemental communs qui doivent être utilisés pour évaluer les effets de chaque programme de développement rural (PDR) dans les États membres. L'indicateur de la qualité de l'eau (indicateur d'impact n°6) est mesuré en observant les changements dans le bilan brut des éléments fertilisants, exprimée en kg/ha, résultant de la différence entre les intrants (engrais, fumier de bétail net, fixation) et les extrants (cultures, fourrage) qui pourraient contribuer à polluer les eaux souterraines et de surface.

Lorsqu'ils évaluent l'impact des PDR, les évaluateurs sont tenus de répondre aux questions d'évaluation communes du Manuel relatif au CCSE. L'une de ces questions dans le cadre de la mesure 214 (paiements agro-environnementaux) concerne spécifiquement la qualité de l'eau: "Dans quelle proportion les mesures agro-environnementales ont-elles contribué à maintenir ou à améliorer la qualité de l'eau?" Pour répondre à cette question, Agriconsulting, un évaluateur indépendant pour les trois régions italiennes d'Emilie-Romagne, de Vénétie et de Lombardie, utilise les critères et indicateurs suivants:

Critère	Indicateur du Manuel relatif au CCSE
Réduction des polluants potentiels de l'eau	<u>Indicateur de résultats 6: Zone bénéficiant d'une bonne gestion des terres qui contribue à la qualité de l'eau</u> [Ha] Classé en: zones préférentielles; zones d'altitude; systèmes cultureux
	<u>Indicateur d'impact 6: Amélioration de la qualité de l'eau</u> : Mesurée par les changements de quantité pour: les pesticides; les éléments fertilisants; le bilan brut des éléments fertilisants

L'approche et les méthodes suivantes sont suivies par l'évaluateur:

- **Indicateur de résultats n°6:** En utilisant un SIG, Agriconsulting estime la superficie agricole utilisée (SAU) concernée par les mesures du PDR qui visent à réduire la quantité d'engrais chimiques, de fumier organique et de produits phytopharmaceutiques. Ils la comparent ensuite à la SAU régionale totale. Une attention particulière est portée aux zones où les problèmes de pollution sont les plus nombreux. Les données de suivi complètent le tableau.
- **Indicateur d'impact n°6:** Il est réparti entre les principaux éléments polluants (azote, phosphore, pesticides) qui ont une influence négative sur la qualité de l'eau. La quantité totale de chaque élément polluant est calculée en utilisant le bilan des éléments fertilisants pour l'azote et le phosphore, et estimée d'après des sources agricoles pour les pesticides.

La disponibilité de données fiables étant essentielle, les évaluateurs effectuent la collecte des données primaires de la manière suivante: a) directement à partir de fermes (échantillonnage); ou



MNT (Modèle Numérique de Terrain) pour les régions de la Vallée du Pô (Italie) où Agriconsulting est l'évaluateur du PDR

b) au moyen d'interviews d'experts (agronomes, agriculteurs, techniciens locaux, etc.) en utilisant des techniques d'évaluation participative; ou encore c) par une combinaison de a) et de b).

La fiabilité des données est également nécessaire pour établir la situation contrefactuelle, c'est à dire vérifier la contribution nette du PDR. Un des défis est de trouver des groupes de référence composés d'exploitations non bénéficiaires, qui présentent des caractéristiques de sol et de conditions climatiques, de taille et de systèmes de culture semblables à ceux des fermes bénéficiant du PDR.

Pour être un outil efficace de collecte de données dans le cadre de l'indicateur d'impact n°6, le système SIG doit contenir des informations sur l'occupation et le type de sol. Des informations sur la mesure utilisée sont également nécessaires (SAU soumise aux techniques classiques et SAU soumise aux mesures 214 du PDR), ainsi que des données climatiques (précipitations et température au cours de la saison de croissance). Enfin, la base de données devrait intégrer la succession des cultures, ainsi que les procédés de gestion technique (méthode de culture, de semis, de fertilisation, etc.) pour chaque denrée et permettre d'identifier les différences entre l'agriculture conventionnelle et les pratiques agricoles au titre des mesures du PDR.

Un des grands défis, c'est d'obtenir des estimations fiables des apports d'engrais pour chaque exploitation. En outre, le passage du calcul micro au niveau macro reste assez compliqué, surtout pour les zones non-bénéficiaires: des données supplémentaires sur le contexte sont nécessaires mais ne sont pas faciles à obtenir, car elles peuvent ne pas avoir été mises à jour ou ne pas être disponibles à l'échelle territoriale requise.

Pour en savoir plus

- o Contacter Stefano Lo Presti, Agriconsulting S.p.A.: s.lopresti@agriconsulting.it

En bref

Le groupe de travail thématique sur Leader et la qualité de vie

Ulrike Weinspach

Pour répondre aux besoins des États membres, un groupe de travail thématique (GTT) prépare l'appui à l'évaluation de l'impact de Leader et des mesures contenues dans les Programmes de développement rural pour améliorer la qualité de vie (QdV). Pour s'attaquer à ces aspects de l'évaluation, un GTT se justifie parce que Leader (axe 4) joue un rôle prééminent dans la mise en œuvre des mesures de qualité de vie (axe 3) et que des enjeux sont communs aux deux axes.

Les grands défis de l'évaluation ont été identifiés d'après les réactions des États membres (EM). Ce sont notamment: l'évaluation du "double rôle" de Leader, à la fois processus et producteur; le peu d'indications sur Leader et la qualité de vie dans le CCSE; la nécessité de bien définir ce qu'est la "qualité de vie"; s'attaquer à la nature qualitative des effets; identifier la contribution des interventions à petite échelle; évaluer le changement de culture induit par Leader; le fait que le CCSE exige une évaluation des effets d'abord au niveau local, puis de la reporter au niveau du programme.

Un groupe d'experts jouissant d'une grande expérience dans l'évaluation des deux axes a été chargé des recherches et de la rédaction du document de travail. Il a examiné également les méthodes et outils de pointe ou en cours principalement au niveau européen mais reste cependant ouvert à des pratiques internationales. Rédiger le document de travail (en ayant aussi recours à des ateliers), le valider et le finaliser en tenant compte des observations faites par les États membres ont constitué les étapes principales du processus.

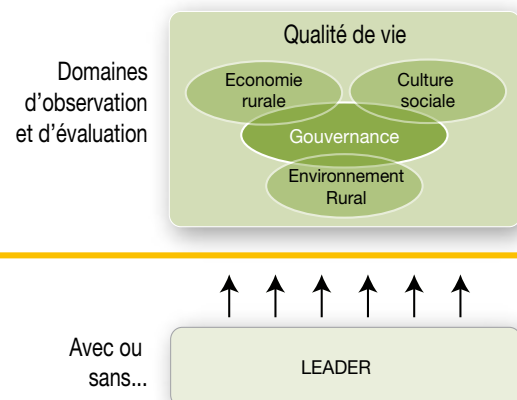
Les premières recherches et rédactions du document ont porté sur la définition de la qualité de vie et de son lien avec Leader. Les concepts et impacts attendus ont été examinés en fonction de quatre champs d'observation: la culture sociale et les services, l'environnement rural; l'économie rurale; la gouvernance. Afin de les approfondir, un cadre de référence (tableau de bord structuré en fonction de ces quatre champs d'observation) a été élaboré. Chaque champ d'observation débute par les questions d'évaluation (QE) du CCSE pertinentes. Le tableau de bord comprend 7 catégories d'impact, les critères d'examen proposés, des QE spécifiques supplémentaires sur l'impact, ainsi que la définition de quelques indicateurs d'impact pertinents pour chacune des QE spécifiques sur l'impact.

L'approche méthodologique tient compte de la perspective des évaluateurs externes ainsi que des perceptions et jugements internes des parties prenantes. Cela semble être nécessaire pour prendre en compte les caractéristiques principales de Leader, ainsi que l'approche territoriale de Leader et des mesures de l'axe 3. Le document de travail du GTT propose donc une approche en trois étapes méthodologiques:

- Finalisation d'un cadre de référence sur les informations de suivi (indicateurs du CCSE, résultats des auto-évaluations) et sur les réponses préliminaires aux questions d'évaluation pertinentes pour les Axes 3 et 4.
- Organisation de tables rondes avec des intervenants choisis afin de collecter des informations qualitatives complémentaires et comparaison du résultat des deux premières étapes avec la situation de départ.
- La dernière étape consiste à confronter ces jugements avec la situation de départ. Au final, les panels d'intervenants et les évaluateurs devront s'entendre sur une formule de classement multicritères.

La partie méthodologique comprend les principaux outils standards, des outils participatifs, ainsi que d'autres plus spécifiques. Elle révèle que la "triangulation" (c'est à dire la validation par l'utilisation de plus de 2 méthodes) est très pertinente, notamment lorsqu'on évalue les aspects socioculturels et institutionnels complexes des mesures des axes 3 et 4. Des encadrés présentent des exemples de pratiques en cours dans les États membres.

Représentation de Leader par rapport à la Qualité de vie



Source: Helpdesk du Réseau d'évaluation

En bref

Les troisième et quatrième réunions du Comité d'experts Evaluation

Au cours des derniers mois et en raison de l'agenda chargé du Réseau d'évaluation, le Comité d'experts chargé de l'évaluation, composé des représentants des Etats membres (EM), des responsables de la Commission européenne et du Helpdesk du Réseau d'évaluation, s'est réuni deux fois à Bruxelles – le 7 décembre 2009 et le 15 mars 2010.

Avec en ligne de mire l'évaluation à mi-parcours (EMP), le point principal de ces deux réunions était la présentation d'une version du document de travail sur l'évaluation des impacts socio-économiques et environnementaux des PDR dans un contexte où intervient une multiplicité de facteurs. En décembre, le document de travail était déjà bien avancé et les principales conclusions ont été présentées, suivies par les réactions des États membres sur la façon d'améliorer ce document technique afin de faciliter l'évaluation à mi-parcours. Lors de la réunion de mars, des améliorations avaient été intégrées dans le document en réponse aux commentaires exprimés en décembre. Plusieurs États membres ont accueilli favorablement ce travail. Ils ont souligné le caractère plus convivial du document par rapport aux versions précédentes, ainsi que son utilité, par exemple en réduisant l'écart entre la mesure des indicateurs et le diagnostic dans l'évaluation des impacts (lire l'article page 1).

Les deux réunions ont été l'occasion de présenter les plans et les premiers résultats des travaux d'un groupe de travail thématique mis en place pour apporter un soutien méthodologique en ce qui concerne l'évaluation des impacts de Leader et des mesures destinées à améliorer la qualité de vie (lire l'article page 15).

Les premiers résultats de l'évaluation in itinere dans la synthèse des rapports annuels d'exécution pour 2008 ont été présentés lors de la réunion de décembre. Ils ont fait l'objet d'un résumé plus complet en mars, la synthèse étant alors achevée (lire l'article page 7).

Les résultats de l'évaluation des besoins des États membres, ainsi que le détail du Programme de travail annuel du Réseau pour 2010 (PTA 2010) ont été présentés à la réunion de décembre. Les délégués ont été informés des résultats des groupes de travail (*Focus Groups*) qui ont eu lieu au cours de la seconde moitié de 2009, et des réactions aux missions et autres contacts avec les États membres. Les besoins identifiés au cours de ces échanges ont été pris en compte dans le PTA 2010 (lire l'article page 9).

Lors de la réunion de mars, à partir d'un questionnaire succinct envoyé au préalable aux EM, une table ronde a été organisée pour avoir un aperçu de l'état d'avancement de l'EMP. La plupart

Photo: Maylis Campbell



Les délégués lors de la réunion du Comité d'experts Evaluation en décembre 2009

des Etats membres étaient bien avancés en ce qui concerne la sous-traitance de l'activité et face à l'objectif de finaliser le rapport de l'EMP d'ici la fin de 2010. Une deuxième table ronde, également en mars, a donné aux EM l'occasion de faire part de leurs impressions sur la mise en œuvre du CCSE, dans la perspective de la prochaine période de programmation (après 2013).

Les réunions du Comité d'experts Evaluation est également une bonne tribune pour échanger les expériences et les bonnes pratiques. En décembre, un représentant du Conseil suédois de l'Agriculture (SBA) a présenté le système d'évaluation in itinere et les détails de la préparation de l'évaluation à mi-parcours en Suède (lire l'article page 10). La réunion de mars a été l'occasion de présenter les conclusions d'un projet de recherche français sur l'évaluation des effets nets des mesures agro-environnementales par le biais d'une analyse contrefactuelle utilisant des groupes de référence mis en place selon des méthodes non expérimentales. Le texte intégral du rapport est disponible à l'adresse: <http://agriculture.gouv.fr/sections/publications/evaluation-politiques/evaluations/estimation-effets>

Enfin, les deux réunions avaient prévu des exposés sur les indicateurs de résultats liés au suivi. La réunion de mars a mis l'accent sur les difficultés les plus fréquentes en matière de suivi et sur les erreurs inventoriées dans les rapports annuels d'exécution pour 2008. En décembre, avaient été présentés les résultats des travaux d'une task force de la DG AGRI chargée de préparer les réponses aux requêtes des États membres, notamment en ce qui concerne la valeur ajoutée brute. En mars, l'accent a été mis sur les difficultés et erreurs les plus communes relatives au suivi, identifiées lors d'un examen des Rapports annuels d'exécution 2008.

La prochaine réunion du Comité d'experts en évaluation aura lieu le 2 juillet 2010.

En bref

Précisions à propos des indicateurs de valeur ajoutée brute

Le Helpdesk Evaluation a reçu un certain nombre de questions et de demandes d'éclaircissement de la part de plusieurs États membres (EM) relatives à la définition (ou au mode de calcul) et à l'application des indicateurs de valeur ajoutée brute (VAB) prévus dans le CCSE. Afin d'y répondre, un groupe de travail a été mis en place par la DG AGRI, avec l'appui du Helpdesk. Un document de travail traitant de l'évaluation et de certains aspects liés au suivi des indicateurs de VAB a été réalisé et transmis aux États membres. Voici un bref aperçu des conclusions finales relatives à certains aspects liés à l'évaluation.

- **Net et brut.** La Note d'orientation I du Manuel du CCSE est inconsistante en ce qui concerne la façon de mesurer la valeur ajoutée brute pour les indicateurs de résultats n°2 et n°7, et l'algorithme utilisé dans les fiches calcule en fait le profit, pas la VAB. La nouvelle définition aligne désormais le mode de calcul de ces deux indicateurs sur les normes comptables en vigueur (y compris RICA). En outre, la note de la Commission supprime la confusion qui existait entre l'usage des termes "net" et "brut" lorsque l'on parle de valeur ajoutée (valeur ajoutée brute/nette) ou des effets de l'intervention du programme (effets bruts/nets) pour l'indicateur d'impact n°1.
- **Production et chiffre d'affaires.** L'algorithme fourni par la Note d'orientation I pour les indicateurs de résultats n°2 et n°7 est basé sur un calcul du chiffre d'affaires (ou des ventes) plutôt que sur la production. En réalité, la production comprend les ventes et la variation des stocks, l'utilisation et la consommation à la ferme. Cependant, l'algorithme fourni dans la Note d'orientation J pour l'indicateur d'impact n°1 utilise les termes production et ventes de façon indifférenciée. La Commission a maintenant harmonisé les trois fiches (l'indicateur d'impact n°1 et les indicateurs de résultats n°2 et n°7).
- **Traitement de l'appui et des paiements compensatoires.** Le document fournit des indications pour répondre à la question complexe "les diverses formes de soutien et de paiements compensatoires que les exploitations/entreprises bénéficiaires reçoivent doivent-elles être exclues ou incluses dans le chiffre d'affaires?"
- **Travail rémunéré et travail bénévole.** Des éclaircissements avaient été demandés quant à la façon de traiter le travail non rémunéré dans l'estimation et le calcul des coûts directs. A cet égard, le document cale la définition sur la méthodologie du RICA en indiquant que le travail

non rémunéré ne doit pas être inclus dans le calcul des indicateurs de résultats n°2 et n°7.

- **Prix courants et prix constants.** Ce sont les prix courants qui doivent être utilisés pour le calcul des indicateurs de résultats n°2 et n°7. Toutefois, l'indicateur d'impact n°1 nécessite une conversion en parité de pouvoir d'achat (PPA). Les effets possibles de l'inflation au fil du temps doivent donc être pris en considération lorsque l'on interprète les tendances observées pour les indicateurs de résultats n°2 et n°7.
- **Collecte des données.** La qualité des données économiques collectées au niveau des exploitations/entreprises individuelles peut être faible. Le document stipule que l'information sur la collecte de données présentée dans les fiches doit être considérée comme une suggestion de bonne pratique, les États membres étant libres de choisir la méthode qui leur semble la plus appropriée. Le Réseau d'évaluation aidera à développer d'autres bonnes pratiques de ce type. L'utilisation des données provenant des business plans n'est pas considérée comme la plus adéquate, l'évaluation devant estimer les effets réels et non pas les effets *prévus* de l'intervention.
- **Effets lents à se faire sentir.** Les mesures liées à des investissements peuvent prendre un certain temps avant que leurs effets soient perceptibles. Dans ce cas, la Commission recommande la prudence lorsqu'on utilise les seuls résultats annuels. Dans la mesure du possible, il vaut mieux se fier à des tendances de longue durée et utiliser un large éventail de sources d'information (indicateurs, questions d'évaluation, méthodes qualitatives, etc.)

En outre, des explications sont fournies sur les aspects suivants: traitement de la valeur des services fournis par les agriculteurs en ce qui concerne le calcul de la valeur ajoutée brute pour l'indicateur de résultats n°2 et du soutien aux investissements pour les indicateurs n°2 et 7; travail volontaire non rémunéré; importance de tous les indicateurs communs liés aux mesures prévues dans les PDR.

Pour en savoir plus

- o [Document de travail "Indicateurs de valeur ajoutée brute prévus dans le CCSE"](#)

Une première foire aux questions (FAQ)

Le Helpdesk reçoit des questions des parties prenantes dans les Etats membres sur différents points ayant trait aux méthodologies, procédures et autres aspects liés à l'évaluation. Le nombre des questions reçues à l'adresse info@ruralevaluation.eu a augmenté au cours de ces derniers mois. Les questions portent sur toute sorte de sujets touchant l'évaluation des Programmes de développement rural (PDR) soutenus par l'Union européenne.

Afin de partager les connaissances entre les intervenants et d'améliorer la compréhension du Cadre commun de

suivi et d'évaluation (CCSE) et du Manuel qui lui est associé, une sélection de questions fréquemment posées vient d'être publiée sur le site du Réseau européen d'évaluation du développement rural. [Cette foire aux questions](#) comporte plusieurs sections qui couvrent les aspects suivants: CCSE et évaluation in itinere incluant évaluation à mi-parcours, rapports annuels et fourniture de données; indicateurs (notamment pour quantifier et suivre la valeur ajoutée brute). Deux exemples sont présentés ci-dessous.

Quelles sont les attentes de la Commission européenne quant aux évaluations à mi-parcours des Programmes de développement rural qui doivent être soumises d'ici le 31 décembre 2010 alors que la mise en œuvre de nombreux programmes est seulement en train de débiter?

L'article 86 (6) du Règlement du Conseil 1698/2005 précise ce que la Commission européenne attend des évaluations à mi-parcours:

"... Les évaluations à mi-parcours et ex post examinent le degré d'utilisation des ressources, l'efficacité et l'efficience de la programmation du FEADER, ses conséquences socio-économiques, ainsi que son impact sur les priorités de la Communauté. Elles couvrent les objectifs du programme et visent à tirer des enseignements concernant la politique de développement rural. Elles recensent les facteurs ayant contribué au succès ou à l'échec de la mise en œuvre des programmes, y compris en terme de durabilité, et définissent les bonnes pratiques."

La Commission européenne s'attend à ce que ces dispositions soient satisfaites dans la plus grande mesure possible. Aborder des questions d'évaluation spécifiques et horizontales de l'action commune doit être pris en compte dans l'évaluation à mi-parcours tel que mentionné dans le Manuel relatif au CCSE ([Note d'orientation B: lignes directrices pour l'évaluation](#)). Les impacts préliminaires doivent être évalués. Toutefois, si ce n'est pas encore possible, les impacts futurs pourront être déduits de l'analyse des résultats obtenus jusqu'ici, en décrivant et analysant les tendances, y compris (le cas échéant) celles qui découlent des précédentes périodes de programmation. L'évaluation

à mi-parcours devrait aussi proposer des mesures pouvant améliorer la qualité des PDR et leur mise en œuvre afin de faciliter l'éventuelle révision des programmes. Elle doit aussi préparer l'évaluation ex post et, plus généralement, les activités de l'évaluation in itinere.

Quand la rubrique sur l'évaluation in itinere doit-elle figurer dans le rapport annuel d'exécution (RAE)?

Conformément aux articles 82 et 86 du règlement (CE) n° 1698/2005, "pour la première fois en 2008, et au plus tard le 30 juin de chaque année, l'autorité de gestion transmet à la Commission un rapport annuel d'exécution (RA) relatif à la mise en œuvre du programme." Chaque RA doit contenir un résumé des activités d'évaluation in itinere. En 2010 et 2015, l'évaluation in itinere prendra la forme d'un rapport d'évaluation à mi-parcours (2010) et ex post (2015). Ces rapports ont toutefois un objectif et une portée différents et ne remplacent pas le rapport annuel relatif à l'évaluation in itinere. Ce qui veut dire en bref que les Etats membres devront inclure un résumé de leurs activités d'évaluation in itinere de 2009 dans le RA déposé en juin 2010, et des activités de 2014 dans le RA soumis en juin 2015.

Une note explicative (en complément de ce qui est déjà prévu dans la note d'orientation B du CCSE) suggérant aux Etats membres les éléments à présenter et à renseigner pour la préparation de la rubrique évaluation du RA est incluse dans la synthèse des RA 2008 (voir article de la page 7).

Pour toute question, envoyer un courriel à info@ruralevaluation.eu

Equipe éditoriale: Maylis Campbell, Michael Hegarty. Evaluation Helpdesk, 260 Chaussée St Pierre, B-1040 Bruxelles.

E-mail: info@ruralevaluation.eu

Site web: <http://enrd.ec.europa.eu/evaluation/>

Graphisme: Anita Cortés.

Traduction: goodterms (Imke Trainer und Katharina Schmid), Jean-Luc Janot, Valérie Dumont.

Collaborateurs: Robert Lukesch, Per Persson, Andrew Cooke, Stefano Lo Presti, Ulrike Weinspach, Hannes Wimmer, Margot Van Soetendaal.

Le Helpdesk Evaluation travaille sous la supervision de l'Unité L.4 (Evaluation des mesures applicables à l'agriculture, études) de la Direction générale de l'Agriculture et du Développement rural de la Commission européenne.

Le contenu de cette newsletter ne reflète pas nécessairement le point de vue officiel de la Commission européenne.